L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No. 73 RUE [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI MATIN, 7 JUIN.

FRANCE.

On lit dans le *Journal des Débats*:

[illegible] pour déclarer quels pays désire voir se terminer le plus promptement possible "la politique d'équivoque," qui énerve les esprits depuis trop longtemps. Ils estiment que l'opinion publique, du nord au midi, de l'est à l'ouest, est lasse de ces compromis mesquins qui n'ont d'autre but que de louvoyer au milieu des difficultés de la situation, sans les résoudre.

Il faut, selon eux, que le gouvernement une fois pour toutes, se décide à adopter une attitude énergique [illegible]

[illegible] des [illegible] qui ont eu lieu dans [illegible] de la [illegible] les dernières séances de l'Assemblée, le cabinet sera mis en demeure de fournir des explications très nettes sur la politique intérieure. Et si les déclarations du gouvernement ne satisfont pas [illegible] le centre droit [illegible] proposer des ordres du jour de non confiance devant forcément amener la chute du cabinet.

Un certain nombre de députés du centre droit ne cachent nullement leur intention de vouloir renverser le président de la République lui-même, si celui-ci hésite à renoncer immédiatement à suivre ce qu'ils appellent sa "politique d'équivoque."

Nous avons annoncé que les députés conservateurs qui n'appartiennent à aucune des fractions de l'Assemblée devaient se réunir lundi à Versailles.

En présence des incidents survenus par suite de la double démission des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, le jour de la réunion a été avancé.—Les députés conservateurs se sont réunis hier dans l'après-midi chez M. Raoul Duval, à Paris.

Avant d'aborder l'objet de la réunion, on a écouté avec intérêt un plan d'organisation du parti conservateur dans toute la France, plan qui a été développé par un rédacteur d'un des grands journaux de Paris.

On a discuté la question de savoir si on se rallierait aux résolutions prises, samedi, par les membres du centre droit; la réunion a décidé qu'elle les appuiera.

On a ensuite arrêté l'organisation définitive de la réunion et le mode de ses convocations ultérieures.

L'objet de cette réunion est de servir de centre de ralliement au parti conservateur; de maintenir la bonne harmonie entre les divers groupes de ce grand parti, soit dans l'Assemblée, soit dans le pays; de constituer une majorité compacte et unie dans la Chambre, enfin d'organiser partout en France des comités, à l'exemple des radicaux.

—La demande d'une interpellation sur la conduite qu'entend tenir le gouvernement dans la politique intérieure, est, assure-t-on, définitivement arrêtée et rédigée. Elle est signée de MM. Baragnon, Batbie, Raoul-Duval, baron Chaurand, Anisson Dupeyron, duc d'Audiffret-Pasquier, marquis de Castellane, duc de Broglie, Lucien Brun, général Changarnier, Johnston, etc. On ne sait pas encore exactement à qui sera confiée la tâche de développer et de défendre l'interpellation. Toutefois, on parle de M. Raoul Duval ou de M. Batbie.

—On nous écrit de Versailles, le 19 mai midi:

Le général Changarnier doit déposer aujourd'hui, aussitôt après la lecture du procès-verbal, et avant le tirage au sort des bureaux, une demande d'interpellation qui a été signée dans le principe par 22 députés, et qui porte aujourd'hui de 40 à 50 signatures.

L'interpellation aurait pour objet de demander au gouvernement quels sont le sens et la portée des modifications ministérielles qui viennent de s'accomplir.

On parle d'une autre motion, également émanée des fractions de la droite, qui aurait pour objet d'exprimer des regrets sur la retraite de M. Goulard.

Les auteurs de l'interpellation Changarnier demanderont de fixer la discussion à mercredi ou vendredi.

On ignore encore si le gouvernement déposera aujourd'hui les projets constitutionnels. La question a dû être examinée ce matin par le conseil des ministres.

Le scrutin pour l'élection du bureau présidentiel aura lieu demain. M. de Goulard est le candidat des fractions de la droite pour le fauteuil de vice-président rendu vacant par la mort de M. Saint-Marc Girardin. La réélection du bureau présidentiel tout entier paraît probable.

La forme insolite dans laquelle a paru au *Journal Officiel* l'annonce de la modification ministérielle a causé, dit la *Patrie*, un assez vif émoi dans le monde parlementaire.

Les termes: "M. le président de la République, reconnaissant la nécessité de modifier *son administration*," ont été jugés sévèrement en raison du caractère autoritaire qu'ils donnent à la décision et qui transforme les ministres en simples commis.

L'Univers s'exprime de la manière suivante:

"On dit que M. Thiers hésite, qu'il ne sait pas s'il doit aller à droite ou à gauche, du côté de l'ordre ou du côté de la Révolution. C'est effrayant. Tout le monde voit le péril, il ne l'aperçoit pas. Il ne le voyait pas non plus avant le 18 mars. Alors comme maintenant, il croyait à sa suprême habileté, maîtresse des partis et des événements. La veille de l'insurrection, il était le seul à ne pas s'en douter; le jour même il la traitait dans ses affiches "d'émeute ridicule;" le soir il fuyait. Quelle confiance avoir en lui?"

La discussion qui a eu lieu entre les membres du centre droit peut se résumer dans ce mot prononcé par un des membres de la réunion, que l'on dit être M. le duc d'Audiffret-Pasquier:

— M. Thiers sera conservateur ou il ne sera pas.

Malgré les articles des journaux radicaux qui nous chantent sur tous les tons que l'avénement des nouvelles couches sociales doit nous ramener à l'âge d'or, nous persistons à affirmer, dit *Paris-Journal*, que les dernières élections ont eu pour conséquence d'affoler le pays.

Nous savons, de source absolument certaine, que, depuis quinze jours:

183 MILLIONS venant de France ont été déposés à la Banque de Belgique.

Voilà certes de quoi faire aller les affaires des.... des Belges.

On lit dans le *Journal de Paris*:

Plusieurs journaux ont dit que M. Léon Renault, préfet de police, avait songé à donner sa démission en même temps que M. de Goulard et M. Pascal.

Le fait est vrai, et fait honneur à la délicatesse des sentiments de M. Renault.

On a fait comprendre toutefois au préfet de police que le poste qu'il occupait était moins un poste politique qu'un poste de défense sociale; et, sur l'avis de ses amis les plus autorisés, il a renoncé à la pensée de donner sa démission.

Avant de prononcer son discours à Nantes, M. Gambetta, en traversant Saint-Nazaire, y a eu une conversation familière, ainsi que s'exprime le *Phare de la Loire*, dans une réunion privée, organisée à l'occasion de son passage. Toutefois, nous remarquons que cette conversation familière s'est tenue sur l'estrade traditionnelle, en présence de plusieurs centaines d'auditeurs, avec M. Gambetta pour seul et unique interlocuteur.

A en juger par l'analyse suivante que le *Phare de la Loire* donne de cette improvisation, l'allocution de Saint-Nazaire n'a guère été qu'un canevas préparatoire de la harangue projetée pour Nantes. La séance s'est terminée brusquement par l'invasion d'un certain nombre d'individus qui, demeurés au dehors, ont fini par s'impatienter et ont forcé la porte.

Cet incident, en transformant la réunion privée en véritable réunion publique, lui donnait un caractère illégal, qui ne permettait pas de la continuer. On s'est en conséquence séparé, malgré les réclamations de quelques-uns des nouveaux venus, qui voulaient avoir leur part de conversation familière.

M. Gambetta est rentré à son hôtel, où un punch lui était offert par les membres du comité républicain de Saint-Nazaire. Là, dans l'intimité, il leur a adressé ses remercîments et les a invités à préparer les voies pour les élections futures, par une propagande légale, persévérante et dévouée.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN FRANCE.

— Nous lisons dans la *Semaine financière*:

Le *Journal officiel* enregistrait cette semaine, le payement à la Prusse du dernier quart du quatrième milliard. Toutes les mesures sont prises, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, pour que les versements ultérieurs se continuent dans la mesure et dans les délais prévus. Les trois places allemandes n'a été, à aucun degré, jusqu'à présent, une cause d'embarras pour nous.

Il y a à l'étranger, nous ne pouvons pas l'oublier, une forte quantité de fonds français que des besoins d'argent trop pressants pourraient faire refluer chez nous. Notre intérêt est de venir en aide, dans la mesure du possible, aux marchés qui, dès à présent, ont charge de payer pour nous la Prusse.

Pénétré des obligations qui découlent de cet état de solidarité, le gouvernement français a pris la résolution d'effectuer en or et directement le payement du prochain terme de l'indemnité: sur 250 millions qui arrivent à échéance en juin, le Trésor payerait au moins 200 millions en métal; l'appoint de 50 millions pourrait, croyons-nous, être fourni en billets de banque français.

Le gouvernement a dans les mains une somme de 50 millions en or immédiatement disponible; il demande à la Banque 200 millions. Le conseil de ce grand établissement, saisi de cette demande, l'a accueillie avec tout l'empressement qu'on pouvait attendre. Nous croyons même que la Banque, qui tient plus aujourd'hui à ménager sa circulation que son encaisse, serait tout disposée à fournir la totalité des 200 millions en numéraire et à ne pas user de la faculté qui lui serait offerte de livrer une partie de la somme en billets.

Il faut dire que l'aide apportée par cette mesure aux diverses places allemandes ne constitue pour nous qu'un simple avance qui rentrera plus tard du fait de l'encaissement des traites, qui, dès aujourd'hui, nous constituent créanciers, et qui finalement devront être payées en or.

France.

Assemblée Nationale.

Séance du Lundi 19 mai 1873.

Présidence de M. Buffet.

DEMANDE D'INTERPELLATION.

M. le président Buffet.—Je donne lecture à l'Assemblée d'une demande d'interpellation qui a été déposée:

"Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige, pour la gestion des affaires, un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolûment conservatrice, et proposent de fixer à vendredi, le jour de l'interpellation." (Mouvements divers.)

[illegible] M. le Ministre de l'Intérieur [illegible] *Journal officiel* [illegible] opposition à la fixation à vendredi?

M. Dufaure, garde des sceaux.—Nous demandons à l'Assemblée de renvoyer à demain la fixation du jour de la discussion. [illegible] M. le Président de la République [illegible] nous aurions délibéré entre nous et M. le Président de la République sur la fixation du jour de la discussion. (Bruit).

Nous n'avons aucune intention de la retarder. Peut-être demain accepterons-nous la fixation à vendredi. Nous demandons seulement à pouvoir en délibérer entre nous. (Très bien! très bien! à gauche. — Mouvement à droite.)

M. le président.—M. le duc de Broglie, l'un des signataires de l'interpellation, me fait savoir que ses collègues acceptent le renvoi à demain pour la fixation du jour de la discussion. (Très bien! à droite.—Rires à gauche.)

La fixation du jour de la discussion est renvoyée à demain.

M. le Garde des Sceaux.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics et à la création d'une seconde Chambre.

Voix à gauche.—La lecture!

Voix à droite.—Non! non!

M. le Président.—Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre la lecture des projets de loi et de l'exposé des motifs.

Après une épreuve déclarée douteuse, l'Assemblée décide qu'elle n'entendra pas la lecture. (Réclamations à gauche.)

M. le Président.—La grande majorité du bureau a été d'avis que la majorité de l'Assemblée s'était prononcée contre la lecture. (Bruit à gauche.)

PROPOSITION:

M. Peyrat.—J'ai l'honneur de déposer le projet de loi suivant, pour lequel je demande l'urgence.

"Les représentants du peuple soussignés;

"Considérant qu'aucune Assemblée élue n'a le droit d'exercer le pouvoir constituant qu'en vertu d'un mandat spécial, nettement défini, indiscutable; (Interruptions à droite.)

"Considérant qu'aucun mandat de ce genre n'a été donné à l'Assemblée actuelle; que, même dans le cas où — ce que nous sommes loin d'admettre — il y aurait doute, ce doute ne saurait être levé que par un appel aux électeurs pour la nomination d'une nouvelle Assemblée.

"Déclarent protester contre la présentation des projets constitutionnels (rires à droite), laquelle attribue à l'Assemblée un pouvoir constituant que les représentants du peuple soussignés persistent à ne pas lui reconnaître (bruit à droite), et déposent, en conséquence, le projet de loi suivant:

"*Article unique.* — L'Assemblée nationale prononcera, dans un délai de quinze jours, sur l'époque de sa dissolution." (Mouvements divers.)

Voix à droite. — Les noms! les noms!

M. Peyrat. — Les noms seront demain au *Journal officiel* comme ceux des signataires de la demande d'interpellation. Je demande l'urgence.

L'urgence n'est pas prononcée.

Séance du Mardi 20 Mai 1873.

Présidence de M. le comte BENOIST D'AZY, vice-président.

CONSTITUTION DU BUREAU:

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Le scrutin a lieu et donne le résultat suivant:

Nombre des votants	653	
Bulletins blancs	3	
Suffrages exprimés	649	
Majorité absolue	325	
Ont obtenu:		
MM. Buffet	250	voix
Martel	289	—
Bulletins nuls	3	—
Voix perdues	4	—

En conséquence, M. Buffet est proclamé président de l'Assemblée nationale.

Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents.

En voici le résultat:

Nombre des votants	623	
Bulletins blancs ou nuls	6	
Suffrages exprimés	616	
Majorité absolue	309	
Ont obtenu:		
MM. de Goulard	367	voix
Comte Benoist-d'Azy	366	—
Vitet	354	—
Martel	283	—
Comte Rampon	249	
Duclerc	249	
De Larcy	164	

MM. de Goulard, Benoist-d'Azy et Vitet, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés vices-présidents de l'Assemblée.

M. le président.—Il y aura lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un 4e vice-président.

Voix à droite.—A demain!

Voix à gauche.—Non! non! immédiatement!

M. le président.—Je rappelle à l'Assemblée qu'une discussion, peut-être importante, doit avoir lieu, aujourd'hui, sur la fixation de l'ordre du jour.

La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Dufaure, garde des sceaux: Je monte à la tribune, pour déclarer que le gouvernement accepte la discussion de l'interpellation pour vendredi.

J'ai l'honneur de déposer en même temps le projet de loi électorale prévu par la loi du 13 mars 1873.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de quatrième vice-président.

Le scrutin donne le résultat suivant:

Nombre des votants	630	
Bulletins blancs	3	
Suffrages exprimés	617	
Majorité absolue	309	
M. Martel a obtenu	308	voix.
M. de Larcy	304	—

M. le Président: Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y aura lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin.

Voix nombreuses: A demain!

Le scrutin aura lieu demain.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de six secrétaires.

En voici le résultat:

Nombre le votants	579	
Majorité absolue	290	
Ont obtenu:		
MM. Félix Voisin	446	voix.
Blin de Bourdon	350	—
Desjardins	350	—
Cazenove de Pradine	344	—
Grivart	328	—
Francisque Rive	313	—
de Ségur	228	—
Rousseau	225	—

En conséquence, MM. Voisin, Blin de Bourdon, Desjardins, Cazenove de Pradine, Grivart et Rive sont proclamés secrétaires de l'Assemblée.

LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES.— Au moment où l'Assemblée nationale va se réunir de nouveau, il peut être intéressant de rappeler de quels éléments elle se compose:

On y trouve: 2 princes, 7 ducs, 30 marquis, 52 comtes, 17 vicomtes, 18 barons et 97 gentils-hommes non titrés.

Examinée sous un autre aspect, on trouve qu'elle renferme: 163 grands propriétaires fonciers dont quelques-uns parmi les plus riches de la France; 155 avocats; 48 industriels; 45 généraux ou officiers de l'armée de terre en retraite ou en activité; 35 magistrats ou anciens magistrats; 25 ingénieurs; 24 médecins; 21 professeurs; 19 notaires ou anciens notaires; 16 négociants en gros; 14 officiers de marine en retraite ou en activité; 10 avoués ou ex-avoués; 5 banquiers; 2 armateurs; 2 pharmaciens; 1 évêque; 1 curé; 1 moulinier en soie; 1 pasteur protestant; 1 ouvrier ciseleur, M. Tolain; 1 ancien compositeur d'imprimerie, M. Martin Bernard; 1 ouvrier en soie, M. Greppo; 1 commissionnaire en bijouterie, M. Tirard.

Les honorables qui n'appartiennent à aucune de ces catégories sont pour la plupart des savants, des publicistes, des journalistes, etc. Il y a aussi quelques ex-fonctionnaires des derniers régimes; quelques peintres amateurs et quelques poëtes.

Il est aussi constaté que tous nos représentants appartiennent à la race blanche, à l'exception de M. Pory Papy.

Enfin, trente trois députés ont été ministres.

—M. de Tounens a fait paraître dans un journal une série d'articles où il cherche à établir que la France avait un intérêt quelconque à soutenir une hasardeuse entreprise araucanienne.

Le consul général du Chili en France a adressé, à la suite de cette publication, la lettre suivante au *Gaulois*, qu'il nous prie de reproduire:

Monsieur le Rédacteur en chef du *Gaulois*,

J'ai dû, avec l'autorisation de M. l'envoyé extraordinaire du Chili à Paris, répondre à un article signé par l'un de vos rédacteurs. Quant aux articles signés: *Tounens ou Orélie Ier*, les agents du gouvernement chilien n'ont pas à s'en préoccuper.

En ma qualité de consul, citoyen chilien, j'ai dit sur l'Araucanie tout ce que je devais dire. Cependant, je vous dirai, pour en finir, que la grotesque aventure patronnée par votre journal ne pourrait avoir, le cas échéant, de fâcheux résultats que pour les intérêts français. Quant aux intérêts chiliens, ils sont, croyez-le bien, parfaitement sauvegardés.

Recevez, monsieur, mes salutations.

J. FERNANDEZ RODELLA,
Consul général du Chili en France.

Le ministère Casimir Périer et la presse de Paris.

[illegible] nouveau ministère [illegible] les conservateurs [illegible]

Le [illegible] en parle avec vivacité, [illegible] avec ce titre: un [illegible] volume:

"On [illegible] disait au président de la République: — Renvoyez M. de Goulard. L'Assemblée lui disait: — Renvoyez M. Jules Simon. Le président de la République a renvoyé M. Jules Simon et M. de Goulard. C'est une manière de satisfaire tout le monde qui risque de ne satisfaire personne.

"Au fond, le ministère est moins changé qu'il n'en a l'air. Le vrai ministre était M. Dufaure, qui reste.

"Quant aux ministres nouveaux, nous préférons assurément M. Casimir Périer à M. [illegible] publique le perd à M. Waddington.

"Donc, nous avons un ministère centre gauche, mais du centre gauche qui touche [illegible]. Le président de la République [illegible], d'un côté, par la droite et, de l'autre, par la gauche; il s'est assis entre les deux. Il y a des gens que n'enthousiasmera pas cette manière d'avancer; mais, vu la façon dont le gouvernement a [illegible] le message, il faut presque lui savoir gré de n'avoir pas reculé."

La *République française* est encore plus modérée dans la forme de son appréciation:

"Nous attendrons, pour juger les choix de M. le président de la République et le caractère du nouveau cabinet, les déclarations du *Journal officiel*. On peut dire cependant qu'il semble que le gouvernement s'est décidé à pencher plutôt du côté gauche que du côté droit. On ne heurte pas de front l'opinion publique. On ne commence pas par se mettre en lutte ouverte contre le corps électoral, contre la volonté de la nation. C'est déjà quelque chose, *mais ce n'est point assez.*"

Cela dit, le journal de M. Gambetta enfarine plus que jamais son radicalisme et appelle M. Thiers en minaudant d'une façon pleine de charme.

"A vrai dire, les changements qu'on nous annonce ne sauraient nous toucher. Nous ne demandons pas au gouvernement de remplacer tel ou tel ministre. Nous lui demandons d'écouter le suffrage universel et de respecter l'intégrité de ce pays légal, de qui il tient son pouvoir. Nous lui demandons d'être le gouvernement de la France, de ne pas résister à cette grande démocratie, si calme, si raisonnable, si obéissante. Nous lui demandons de profiter de la bonne volonté qu'il rencontre partout ailleurs qu'à Versailles, et d'adopter dans le Parlement une politique qui est conforme à son intérêt, qui est sans danger, qui réduirait ses ennemis à l'impuissance."

Voici l'opinion de M. John Lemoinne dans les *Débats*:

"Le ministère, décomposé hier, est recomposé aujourd'hui. On connaît les noms des nouveaux ministres; ils répondent à la préoccupation principale du pays, celle de la forme positive, nul ne peut dire définitive du gouvernement. Dans de récentes déclarations, M. Casimir Périer s'est prononcé ouvertement pour la nécessité de la République, M. Bérenger avait déjà, dans une proposition qui subsiste toujours, demandé à l'Assemblée de déclarer la République gouvernement légal de la France. Si les nouveaux ministres entrent dans le conseil, c'est pour y apporter leur opinion; si les anciens ministres les accueillent, c'est pour s'y associer. Le premier devoir du gouvernement sera donc de porter devant l'Assemblée une question qu'elle est absolument appelée à résoudre.

"La droite a pris l'initiative. C'est elle qui revient des vacances parlementaires en affirmant que le pays est las de l'équivoque et fatigué de l'équilibre. Le gouvernement est tenu de lui donner satisfaction. Son devoir est d'obéir à la sommation de la majorité.

"C'est maintenant à la majorité qu'il appartient de s'affirmer. Quand elle aura choisi et déterminé le terrain sur lequel peuvent s'établir des luttes régulières et parlementaires, la République, c'est-à-dire, dans le vrai sens du mot, la chose publique, y sera peut-être plus facile à conduire. Il pourra y avoir une majorité et une minorité, un gouvernement et une opposition; en un mot, un régime régulier.

"C'est ce qui nous manquait. Nous ne savions pas jusqu'à présent sous quel régime nous vivions, si cela s'appelle vivre. Mais s'il est vrai que ceux-là même qui sont les plus hostiles au gouvernement actuel soient tout à fait résignés à accepter la république comme une nécessité, nous ne pouvons que les engager à en faire une vertu.

"Il faut donc que, dès le début de la session la question de la forme officielle de gouvernement soit nettement posée, et que l'Assemblée, pouvoir souverain, soit mise en demeure de la résoudre. Ce sera la fin de l'équivoque, le terme de l'équilibre.

"Des républicains formalistes veulent, dit-on, considérer la République comme une institution antérieure et supérieure, et contester à l'Assemblée le droit de la proclamer. Ce serait de leur part encore plus maladroit que factieux. Ils ne doivent être que des spectateurs, et ils doivent laisser les partis royalistes, qui se sont détruits eux-mêmes et suicidés par de misérables dissentions, se réfugier sur le terrain où se divise le moins."

Le *Constitutionnel* publie un article dont nous extrayons ces quelques lignes fort justes à tous égards:

"Admettons comme constitué, en dépit de toutes les vraisemblances constitutionnelles, le ministère centre gauche. Le voici devant la Chambre. Quel sera son sort? Le plus pitoyable du monde, assurément; car, étant donné des dispositions très sévères de la droite et du centre droit, il ne saurait se maintenir que par l'appui de la gauche et de l'extrême gauche. Or, ce concours des sectateurs de la République *tout court* et de la Radicale, à quel prix le cabinet de la République conservatrice sera-t-il obligé de l'acheter?

Voici les conclusions d'un article publié par M. de Pène dans le *Paris Journal*:

"Personne ne prend au sérieux la fausse couche ministérielle à laquelle M. Casimir Périer est condamné. Vainement, il invoque Lucine, la déesse qui préside aux naissances. Lucine est sourde à ses prières. Le centre gauche est une ombre. La vie ne peut pas sortir de la mort. Les tombeaux n'ont pas d'enfants.

"M. Thiers est perdu, s'il ne se décide pas (en est-il temps encore?) pour les conservateurs, sans arrière-pensée, cette fois, sans double-fond et *bascule dans la case*, dirons-nous, selon l'argot des boulevards modernes.—Ce patois est mis là pour vous prouver que nous aussi nous sommes dans le mouvement quand nous voulons.—Ce n'est pas le centre gauche repêché par le président qui le repêchera lui-même. Un noyé et un noyé ne peuvent jamais faire que deux noyés.

"Plus que jamais il est devenu nécessaire d'être chair ou poisson, de souffler le chaud ou le froid. Les chauves-souris politiques, n'ont que trop obscurci l'horizon. Il s'agit de se décider, et le centre gauche c'est l'indécision faite chef de parti. Se jeter dans les bras du centre gauche équivaut, dans la situation présente, à dire: "Faites ce que vous voudrez; moi, je ne sais plus que faire." C'est une démission morale.

"La droite et le centre droit, qui représentent aujourd'hui les forces conservatrices de la France, comme la gauche représente ses forces révolutionnaires, peuvent seuls remettre le gouvernement en selle, soit en l'appuyant s'il le méritait enfin par son retour à eux, soit en l'attaquant du mauvais côté et à la mauvaise heure. Il faut que les conservateurs entretiennent soigneusement leur ardeur et se défient des conseils dangereux qu'elle pourrait leur donner.

"Ils n'ont pas à combattre le premier venu.

"S'il faut qu'il y ait combat, ne rendez pas à votre adversaire le service d'une attaque inopportune et à découvert.

"Contre un ennemi rusé, rompu à la stratégie parlementaire, tout dépend du terrain, plus ou moins bien choisi, sur lequel on se rencontrera.

"C'est pourquoi nous ne cesserons de redire aux députés conservateurs qui nous font l'honneur de nous lire et au public conservateur qui veut bien écouter notre voix: Soyons prêts pour l'engagement suprême; tâchons de l'éviter si une paix honorable et rassurante est encore possible, et surtout ne livrez la bataille parlementaire qu'à bon escient."

La *Patrie* apprécie ainsi la conduite de M. Thiers:

"M. Thiers avait deux manières raisonnables, logiques, conformes aux principes parlementaires, de constituer sa nouvelle administration: Ou il devait se décider à gouverner enfin avec la majorité de l'Assemblée nationale, et, dans ce cas, il était amené à choisir ses ministres parmi les membres de la droite et du centre droit; ou il devait se résoudre à tenir un compte exclusif des manifestations des derniers scrutins, et alors c'est aux membres de la gauche, voire même à ceux de l'extrême gauche, qu'il était tenu de s'adresser pour former un ministère.

Cependant, M. Thiers n'a adopté aucune de ces lignes de conduite, et, ne voulant aller résolûment ni à droite ni à gauche, il s'est, selon une vieille et chère habitude, placé entre les deux, au risque de continuer les compromis et de perpétuer l'équivoque.

Mais l'équivoque, il n'y a pas à se le dissimuler, a fait son temps, et, bon gré, mal gré, il va falloir en sortir pour adopter une politique nette et déterminée.

On parle, à cet effet, d'une interpellation qui serait, paraît-il, déposée aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, par un certain nombre de députés de la droite et du centre droit, interpellation tendant à demander au chef du pouvoir exécutif des explications sur les modifications ministérielles qui viennent d'avoir lieu et ayant aussi pour but de l'inviter à rentrer effectivement dans la politique conservatrice.

—"*Annexé d'hier, j'ai l'honneur d'informer les annexés de demain*".... Après ce triste préambule, un de nos abonnés nous prie de mettre sous les yeux de ses compagnons d'infortune un extrait d'un petit traité de géographie, signé Kirchhoff, professeur à l'Académie militaire de Berlin. Ce traité, parvenu à sa 70e édition, est enseigné dans la plupart des écoles de l'Allemagne:

"L'Allemagne, notre patrie, centre et cœur de l'Europe, a une superficie de 12,000 milles carrés, dont 9,900 pour l'empire d'Allemagne, et 2,100 pour les Etats allemands de l'Autriche."

SPECTACLES, &c.

Le Grand Musée d'Anatomie

[illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA.

LA plus belle et la plus agréable place d'amusement d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, [illegible]

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratis.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage de jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un bon piano.

6 mai—1m RICHARD HOMANN.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS [illegible] Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministère de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au moyen de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera envoyé, pour être revêtus de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

avril—23f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Bolza—Coin des rues Carondelet et Commune—Nlle-Orléans, 20 mai 1873.—Avis est par le présent donné que, conformément à l'article dix de la charte, une assemblée générale des actionnaires sera tenue aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, le 21 juin 1873, à midi, à l'effet de prendre en considération certains amendements proposés à la charte.

Par ordre de la Direction,

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

20mai—au21ju

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit des pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. P. M. H. BAUSSET.

20 mars—dm mar jeu dim

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pasquier)

146 .... Rue du Canal 146

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode. 12 avril—1m—2f pasm

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 221 de la rue du Canal et s'assure qu'il y a le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais. BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. Nov—6 m—BND

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront répondus à toutes les heures du jour. 2 juil—1an

E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley—Cotton Exchange Building Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco 15 juil—1an

CASSIDY & MILLER,

Voiliers, Agents de Fabricants de Ducks Coton,

MARCHANDS DE

Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, les drapeaux de toutes les nations, etc., etc.

No 107 de la rue Perdido.

25 avril—3m Nouvelle-Orléans

CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

72.......VIEILLE-LEVÉE.......72

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 33 Carondelet street, back office. State and City Taxes paid at a liberal discount

14 juin—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienvillé.

Manufacture à Vapeur de

TABAC A FUMER ET A PRISER

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

14 mars—1an Nouvelle-Orléans

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à tous les Points de l'Ouest et Caire.

Connaissement pour tous les points, aux beaux du

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

No. 28 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.

11 février

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition au No. 2 du Triangle Building et No. 214 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée), entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

9av—1an Lock Box 741 du bureau de la Poste.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre

Aux Mères de Famille.

MICHON & SCHWEITZER,

No. 166, Rue Royale.

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour

PREMIÈRES COMMUNIONS,

—Savoir—

CIERGES façonnés et unis,

CHAPELETS blancs, en argent, argentés,

PAROISSIENS, couvertures en ivoire, nacre, velours et moire, supérieurement reliés,

NŒUDS pour Cierges et bras,

Couronnes de Fleurs Artificielles

en tous genres,

GANTS blancs de toute espèce,

VOILES blancs,

CRAVATES blanches de toute qualité

—Aussi—

Un grand assortiment d'objets de piété trop longs à énumérer. Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix, voulant écouler leur stock dans le plus bref délai.

IMAGES

MÉDAILLES de NOTRE-DAME de LOURDES.

Nous avons établi une manufacture de CIERGES façonnés et unis de cire une, lesquels se vont vendus à un petit bénéfice. 29av—3m

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

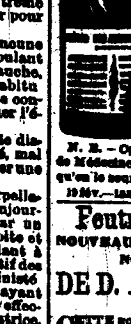

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév—1an

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON,

CETTE nouvelle préparation est enduite, que peut la poser sur le toit de suite. [illegible]

A vendre par

J. C. LINGHAM, agent,

7fév—1an Au No 8 de la rue [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

[illegible] WILLIAM ST., NEW YORK. No. [illegible] ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. S LECLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grande Vins Rouges de Médoc et Château Yquem.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

HENRY SUTTON

GOLDENBERG

GAUTIER FRÈRES

LARRONDE FRÈRES

CASTILLON 1815

ALEX. SEIGNETTE La Rochelle.

GENIÈVRES.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.

La Cloche—VAN DEN BERG & CO.

Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.

Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.

Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc.

AUGUSTE COUTURIE,

20........Rue de la Vieille-Levée.........20

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.

Cognac J'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Hentman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1868, 1866, 1865, 1856, 1816 et S. O. P.

Vins Rouges de Luden, St-Vivier et St-Estephe, [illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre, — Liqueurs de première qualité et dernier mode [illegible]

BON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1an Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,

15 dec—1an Nlle-Orléans, Lne.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré au No 22 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute espèce à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, baptêmes, etc. [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 5 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. HOGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assuré par leurs primes gagnées et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS —

Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. O. Ober,	Adam Thomson,
R. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	R. T. Torian,
Edward Pilsbury,	Jno. B. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur [illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiane," "Chalmette" "Pelican." A. THOMSON & CO.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils et demi-barils. A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses. A. THOMSON & CO.

CAZADE & CROOKS,

No 20 Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON, 109 [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

L'ASSOCIATION DE L'HOTEL ST-LOUIS vs. JOSEPH MIRAMON.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 4,910.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai le JEUDI, dix-neuf de juin 1873, à midi, [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—7,14,19

D. S. RAMELLI vs ALBERT KEATH et AL

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,830. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE D'ÉPARGNES ALLEMANDE vs. H. K. HAZLETT.

SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean Marie Bonne vs Simon Stevenot

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SAMUEL LEE vs la Dame ADELIA GRAND PRÉ.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 2

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que le gourmet peut désirer [illegible]

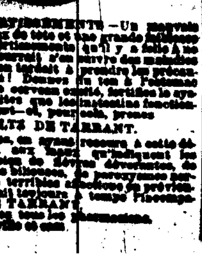

TROIS AVERTISSEMENTS.—Un mauvais [illegible]

LE SELTZ DE TARRANT.

[illegible]

LE SELTZ DE TARRANT.

En vente chez tous les pharmaciens.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] SPEAR

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE DE GAGES FORFAITS.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 28,140.

Vente péremptoire et sans réserve, pour satisfaire une créance hypothécaire et pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Cyrille Labiche.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau coin rues Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, [illegible]

Trois Terrains vacants rue Gravier.—Terrain de prix rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.—Trois Propriétés rue Bourgogne, Nos. 214, 226 et 227.—Propriété rue Ste Anne, No. 221.—Propriétés rue St. Philippe, entre Mire et Tonti.—Et trois autres propriétés rue Prieur, Nos. 154, 156 et 158.

—PREMIER DISTRICT—

[illegible]

—SECOND DISTRICT—

[illegible]

Succession d'Eugène Blancand—No. 36,189.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureaux [illegible]

Propriétés Foncières.

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN CERTAIN TERRAIN D'ENCOIGNURE, [illegible]

UN AUTRE TERRAIN [illegible]

Actions.

DEUX ACTIONS de $50 de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

TERMES ET CONDITIONS. [illegible]

Succession de Joseph Beauvor—No. 36,127.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureaux, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1873.

1. UN SEIZIÈME D'UN TERRAIN, [illegible]

2. QUATRE TERRAINS contigus, [illegible]

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE.

A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters.

(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. S. ARMSTRONG.........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A ÉGRENER, MOULINS A SCIE, Etc. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

ÉTABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Fountain.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, [illegible]

LEEDS & CO.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

63......RUE TCHOUPITOULAS.........

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROGERS & CO.

Vente sans réserve.

[illegible] Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGERS & CO.—[illegible]

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qui sera vendu sans réserve pour clore des consignations.

Conditions à la vente. 6 juin

PAR EUGENE TOURNÉ

Vente par ordre de M. le Consul de France, Pour compte de qui il appartiendra.

—DE—

1,600 CAISSES VERMOUTH.

(Plus ou moins.)

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 11 juin 1873, à 10 1/2 heures A. M., au Bonded Warehouse No 1, rue Toulouse entre Chartres et Levée, il sera vendu par ordre consulaire, en date du 4 juin 1873—

V. K. 806 caisses Vermouth, Noilly Prat & Co. (plus ou moins).

V. K. 800 caisses do do do do Importées par le brick Amoro et la barque [illegible] venant de Marseille.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

7 juin

30 FUTAILLES COGNAC

Otard Dupuy & Co.

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 11 juin 1873, à 11 heures A. M., au Bonded Warehouse No 1, rue Toulouse, entre Chartres et Vieille-Levée, il sera vendu—

[illegible]

Conditions à la vente. 6 juin—4,8,10,11

PAR CHARLES E. FORTIER.

Moulin à scie Gabriel, à Pascagoula.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureaux No. 46 du Passage de la Bourse—LUNDI, 9 juin 1873, à midi, il sera vendu, sans aucune limite ou réserve quelconque, sur les lieux, sur la Rosine, face au fleuve, entre les rues Montegut et Milan, 4me District—

Le moulin connu sous le nom de Moulin Scierie Gabriel, les bâtisses, machines, scie, &c—[illegible]

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an, en billet endossé à satisfaction, portant 8 pour cent d'intérêt et hypothèque sur la propriété vendue.

1er juin—72.

PAR NASH & HODGSON.

Une agréable Résidence chalet (cottage), —Et—

Neuf Terrains, à l'angle des rues St. Antoine et Roman—Arbres fruitiers de choix et Jardin.

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 8 de la rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite—

NEUF TERRAINS DE PRIX—avec les améliorations—situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Les améliorations comprennent UN AGRÉABLE COTTAGE EN BOIS sur piliers, et dépendances—ayant 6 chambres, 2 caves, etc. Il y a, dans la cour, 100 arbres fruitiers de choix, jolis parterres et jardin potager en culture; barrière neuve, bâtisse, citerne, etc. La propriété n'est qu'à deux îlots de la rue Claiborne.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, assurance, honoraires d'avocat et les clauses habituelles.

L'acte de vente, y compris les taxes de 1873, aux frais de l'acquéreur. 1er juin—1er,8,14

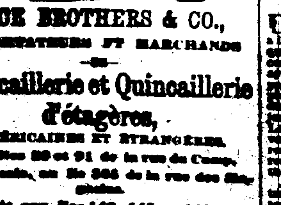

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 365 de la rue des Magasins.

Entrepôts, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.

MACHINES et outils de forblantiers.

ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et en fer.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.

Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de toute espèce.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAUX Charter Oak de cuisine, reconnus partout, comme le meilleur fourneau pour cuire.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui fournissent des descriptions des articles.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 26 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Honold,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
E. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Frerichs,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Klumpkemeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Vose,	William Knox,
E. Marquesse,	W. B. Bailey,
Chas. Weidner,	J. R. Livaudais,
A. Lanaux,	Edward Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Alfred Morphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Loos,
W. C. Black,	Allan Weeks,
	Geo. W. Hynson.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60.....PASSAGE DE LA BOURSE.......6

Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non; de la réduction de l'estimation, dans les cas où les estimateurs en exagèrent la valeur des propriétés imposables, de la restitution des taxes payées par erreur [illegible]

Estate of Manuel Riquelme.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, May 27th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Riquelme, individually and as member of M. Riquelme & Co. of New Orleans in the Parish of Orleans—state of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on [illegible] of July A. D. 1873 at 11 o'clock, [illegible] Exchange Place, New Orleans, before [illegible], Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

May 31—July 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Lingerie, Chapeaux.

PAR VINCENT & CO.— Encanteurs—Aux Nos 46 et 48 de la rue de la Douane—SAMEDI, 7 juin 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Lingerie de messieurs,
Chapeaux de feutre
Et Chapeaux de paille,

7 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Beaux meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger.

Glaces, tableaux et gravures.

Et une grande bibliothèque d'ouvrages de médecine de choix,

Instruments de chirurgie, &c.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.—Bureau, No 17 de l'Exchange Place—MERCREDI, 11 juin 1873, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ, tout le contenu de la maison No [illegible] de la rue d'Orléans, entre les rues Dauphine et Bourbon—formant une belle collection de—

Meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher, en bois de rose et acajou massif, tapis, glaces, tableaux et gravures, ustensiles de cuisine, faïence, verrerie, &c.

—Egalement—

Une belle bibliothèque composée d'ouvrages de médecine, et un lot d'instruments de chirurgie.

Conditions—Comptant sur livraison.

6 juin

PAR E. E. MORPHY.

Cow Peas! Cow Peas!

PAR E. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, juin 1873, à 11 heures du matin, au magasin de l'angle des rues Commune et Front

500 sacs Cow Peas.

Termes et Conditions—Les mêmes que le reste du stock. Voir l'annonce publiée sous le titre de vente à crédit.

VENTE A CRÉDIT.

Grand Stock général de Groceries, Vins, Liqueurs, de L. W. Arthur & Co.

PAR E. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 7 juin, à [illegible] heures A. M., dans le magasin de MM. L. W. Arthur & Co., encoignure des rues Front et Commune—

Un grand stock, très assorti, de groceries, vins liqueurs, etc.

Conditions—[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente positive et sans réserve d'un magnifique emplacement de commerce, dans la rue Vieille Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines.

PAR G DE FERIET & CO—John G. Monroe, encanteur—Bureau et Salle de vente, No. 30 rue Royale—MARDI, 10 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain—avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, les dépendances y appartenant—situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait payement, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur. [illegible]

L'acte de vente pardevant A. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 juin

CONCERT-TOMBOLA

POUR

L'établissement d'une Bibliothèque

Conformé d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN concert [illegible] en aide à la Bibliothèque Publique du Kentucky [illegible]

—LISTE DES LOTS—

[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payés comptant.

[illegible]

Banque de la banque des "Farmers and Drovers," Louisville, Ky., 7 avril 1873.

[illegible]

R. S. VEECH, caissier.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

DOOLEY'S YEAST POWDER

SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, des ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sucrés. [illegible] C'est le levain le MEILLEUR MARCHÉ connu: IL SE CONSERVE des années sous toutes les latitudes, et sur mer comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les chefs de familles, les mineurs, les marins, les émigrants, etc. C'est ce qu'on met la meilleure POUDRE-LEVAIN pour la cuisine, le camp et le navire.

A vendre par tous les grocers et les marchands.

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en détail, à la Nlle-Orléans.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 78 Gravier

Consulat de France.

AVIS [illegible]—JUIN 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs héritiers ou représentants sont priés de se présenter au Consulat:

[illegible]

Avis au Public.

M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, rue Royale, coin Esplanade, [illegible]